



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 25 septembre 2024

sous la Présidence de Monsieur Frédéric BRÜNDLER, Président

Préavis 17-2024 Forêts de Pully Glissement de terrains et réfection de chemins forestiers

Ouverture d'un crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 624'000.00

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 17-2024 du 7 août 2024,
vu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 624'000.00 TTC, destiné à financer les travaux de sécurisation des glissements de terrain et de réfections de chemins forestiers, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 10 ans.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Frédéric BRÜNDLER



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 25 septembre 2024